



Bulletin Municipal
décembre 2023
N°72



Saint - Thurial



Sommaire

SOMMAIRE	3
ETAT CIVIL 2023	4
INFOS PRATIQUES	5
LE MOT DU MAIRE	7
FINANCES	8
URBANISME & TRAVAUX	10-16
VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE	17-34
MÉDIATHÈQUE	21
ASSOCIATIONS	22-31
CALENDRIER DES FÊTES 2024	32
LISTE DES ASSOCIATIONS	33-34
AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE	35-36
ENFANCE ET JEUNESSE	37-43
SOCIAL	44-45
ACTIONS SOCIALES	46
MÉDICAL & PARAMÉDICAL	46
SERVICES SOCIAUX	47
INFORMATIONS DIVERSES	48
SMICTOM	50-52
COMMERCES	54-60
LES CHEMINS RURAUX COMMUNAUX	63

SAINT-THURIAL - Bulletin Municipal N°72

Rédaction : Mairie de SAINT-THURIAL

Directeur de la Publication : David MOIZAN

Mise en page : Enora WYCKAERT

Impression : ADUNAT Communication

Photos : Mairie - Dépôt Légal à la parution.

Photos couverture, sommaire, édito du maire : Michel COQUELLE



Infos pratiques

Etat Civil 2023

NAISSANCES (dont la publication a été autorisée)	
21 mai	LISCOUËT KARNADI Kylie 1 allée du Coteau
23 mai	PEREIRA DE ALMEIDA PINTO Elena 6 avenue du Genetay
26 mai	MARQUER Léo 684 Le Champ au Tessier
28 mai	PLOUZENNEC Louis 7 Bieurouze
12 juin	DANET Naya 110 square des Tilleuls
14 juin	BILLAUX Jade 10 allée de l'Hermine
19 juin	BOËNNEC Maëlle 193 La Besselais
28 juin	MOREL Théo 3 rue du Champ Thébault
30 juillet	LE GALL Iris 3294 La Guériniais
21 août	HANLÉE Maiwenn 30 Trévidec
14 septembre	CARRIÇO CUEVAS Y ORGAZ Dario et Matia 3 bis impasse des Peupliers
10 Octobre	LE BERRE BELLARD Saphire 2 B rue du Contard
MARIAGES	
17 juin	Mme VIEUVILLE Julie et M. HAUTECOEUR Joris 2 rue Antoine Blouet
17 juin	Mme RÉMONDIN Emilie et M. GUILLEMOT Cédric 14 avenue du Guillaubert
15 juillet	Mme DUFLOS Gwendoline et M. DUPUIS Sébastien 8 allée des Alizés
15 juillet	Mme HERVAULT Mathilde et M. GOURRIER Sébastien 3 Bierouze
02 septembre	Mme GALINAND Auréline et M. CORDUAN Geoffrey 5 avenue de la Vallée
09 septembre	Mme WILLÈME Fanny et M. DA SILVA Cédric 9 rue du Clos Louët
16 septembre	Mme PÉAN Sabrina et M. BOURGERIE David 480 le Clos Louët
14 octobre	Mme HAGLON Marie et M. KUENTZ Loïc La Basse Pouluais
14 octobre	Mme MÉNAGER Claudia et M. JUGUET Eric 8 allée de la Garenne
21 octobre	Mme LENOIR Christèle et M. LABBÉ Karl Le Goulet
28 octobre	Mme CHAMPENOIS Marion et M. CADOREL François 4 avenue du Landier
DÉCÈS	
19 juillet	M. AMICEL Marcel 23 avenue du Guillaubert 72 ans
10 août	Mme JÉHANNIN née TROCHON Jeanne 13 rue de l'Église 102 ans
31 août	M. DROMAIN David 1 allée du Rocher Vert 45 ans
8 novembre	M. DAVID René 22 Trévidec 70 ans

MÉDIATHÈQUE

09 52 65 34 72

<https://www.mediatheques-broceliande.fr>

Mardi : de 16h30 à 18h00

Mercredi : de 10h00 à 12h00

et de 15h30 à 19h00

Vendredi : de 16h30 à 19h00

Samedi : de 10h00 à 12h00

mediathequestthurial@free.fr

TRI SÉLECTIF ET ORDURES MÉNAGÈRES

Le ramassage des ordures ménagères se fait le **vendredi matin** à partir de 5h00.

Le ramassage du **tri sélectif** se fait le **jeudi matin**, tous les 15 jours à partir de 5h00.

(Si il y a un jour férié en début de semaine, les collectes sont retardées d'un jour).

LA DÉCHETTERIE

02 99 07 45 55

Lieu-dit "Les Trois Jours" route de Monterfil (accès par la RD 40) Le Verger

Lundi/mercredi/vendredi de 8h30 à 12h00

et de 13h30 à 18h00

Samedi de 8h30 à 12h00

et de 13h30 à 17h00

LOCATION FOUR À CHAUX

En Mairie, aux heures d'ouverture ou par téléphone au **02 99 85 32 72**

CORRESPONDANT OUEST FRANCE

Madame Maryline VALEYE

Bréal sous Montfort

06 75 26 87 59

maryline.occitanie@gmail.com

La Mairie

 02 99 85 32 72

 mairie@stthurial.fr

 saint-thurial.com

SERVICES DIRECTS :

Accueil/Etat-Civil/Démarches

Administratives : servaccueil@stthurial.fr

Communication :

servcommunication@stthurial.fr

Cantine /Périscolaire/Extrascolaire :

servcantine@stthurial.fr

OUVERTURE DE LA MAIRIE

Accueil du public :

Lundi de 14h00 à 17h30

Mardi de 9h00 à 12h00

Mercredi de 9h00 à 12h00

et de 14h00 à 17h30

Jeudi de 9h00 à 12h00

Vendredi de 9h00 à 12h00

Les 1er et 3ème samedis du mois

de 9h00 à 12h00

Permanences téléphoniques :

Tous les matins de 9h00 à 12h00

(samedis ouverts inclus)

Lundi et mercredi après-midi

de 14h00 à 17h00

Vendredi après-midi de 14h00 à 16h00

Permanences du maire et des adjoints sur rendez-vous.

LA MAIRIE SERA FERMÉE

LES SAMEDIS 23 ET 30 DÉCEMBRE

AINSI QUE LES WEEKENDS DE LA

PENTECÔTE ET DE L'ASCENSION.

Le mot du Maire



Ce second semestre 2023 a été consacré essentiellement à la finalisation des travaux d'extension du restaurant scolaire et au démarrage du self. La soirée porte ouverte du 10 novembre a montré l'intérêt des parents à découvrir ce nouvel espace dédié au bien-être de l'enfant pendant sa pause méridienne. Les enfants ont été quant à eux très fiers de montrer leur cantine et d'expliquer le fonctionnement du self « comme les grands ». Je remercie l'ensemble du personnel qui s'est mobilisé pour la réussite de ce projet et tout particulièrement Eric Rossignol, notre responsable des services techniques, qui n'a pas compté son temps pour réussir l'achèvement malgré les nombreuses difficultés que nous avons rencontrées. Je n'oublie pas les élus en charge de ce dossier qui ont également beaucoup contribué à l'accompagnement des services. Les bâtiments nous ont apportés quelques ennuis ces dernières années et je ne vous cache pas notre difficulté à trouver une solution afin de réparer la toiture de l'école des 3 Pierre malgré le passage de près de 5 spécialistes. Je peux aujourd'hui vous annoncer que nous avons trouvé une solution, mais qui devra attendre les prochaines grandes vacances pour être mise en œuvre. D'ici là nous allons mobiliser toute notre énergie pour garantir des conditions de travail convenables pour les enseignants.

Les travaux de rénovation de notre éclairage public vont également démarrer courant décembre afin d'avoir une commune en 100% led, de sorte à diminuer notre consommation énergétique et ainsi maîtriser notre coût d'électricité. Le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération et nous finance en lien avec le fond vert 74% de cet investissement, soit 250 000€.

Afin d'améliorer la sécurité des collégiens nous avons aménagé les arrêts de bus de l'ancienne gare. Ces aménagements ne peuvent pas tout résoudre. Je compte sur chacun pour réduire sa vitesse aux abords des arrêts scolaires et augmenter sa vigilance à l'approche de ces zones pour la sécurité de nos enfants.

Cette fin d'année va également être l'occasion d'accueillir notre nouvelle responsable des Espaces Verts, Madame Moison. Je profite de cet édito pour lui souhaiter la bienvenue et la réussite dans sa prise de fonction.

En attendant d'avoir le plaisir de vous accueillir pour les vœux le samedi 13 janvier 2023 à 18h30 au complexe sportif de Brocéliande, je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année !

David MOIZAN
Maire de Saint-Thurial



Les Vœux du Maire

David MOIZAN, Maire de Saint-Thurial, et toute l'équipe municipale vous invitent **samedi 13 janvier à 18h30** au **complexe sportif de Brocéliande** pour les Vœux 2024 de la Municipalité.

Venez nombreux partager ce moment qui sera suivi d'un verre de l'amitié.

Meilleurs vœux !



Finances

FINANCES - BUDGET - FISCALITÉ



Dominique DAHYOT

Adjoint aux finances

CONTEXTE ECONOMIQUE

La Banque centrale européenne fait une pause sur la hausse des taux directeurs. Depuis quinze mois, sa présidente Christine Lagarde avait annoncé dix hausses afin de juguler l'inflation à son objectif de 2%. Ce qui explique pourquoi les taux des prêts immobiliers, notamment, ont augmenté. Le taux de dépôt, qui fait référence, reste à 4%, son niveau le plus haut depuis le lancement de la monnaie unique en 1999. L'inflation en zone euro est en net recul, (5.3 % en juillet dernier, soit exactement la moitié du pic enregistré en octobre 2022), mais devrait rester trop forte pendant une trop longue période : hausse des cours du pétrole cet été et augmentation de l'électricité : 10% au 1^{er} août. Cette hausse des taux implique un fort ralentissement de l'octroi de crédits bancaires à l'économie. Les indicateurs affichent à présent un ralentissement de l'activité économique à la fin de cet été et pour les mois à venir. Toutefois, un léger rebond est prévu l'an prochain, comme l'inflation devrait régresser (4 % sur un an en octobre en France). Les tensions géopolitiques (Situation au Proche-Orient) demeurent sources de risques et d'incertitudes, sans omettre l'augmentation des risques climatiques.

FINANCES PUBLIQUES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

C'est un grand classique des finances publiques. Lorsque l'activité se tasse, les recettes fiscales faiblissent, alors que les dépenses demeurent soutenues. En conséquence, l'épargne pour les collectivités locales se réduit. C'est une nouvelle fois le cas avec le refroidissement conjoncturel de cette année. Ainsi, la Cour des comptes vient d'ailleurs d'alerter sur ce sujet dans un récent rapport. Les recettes sont "moins dynamiques" cette année, celles issues de la TVA progressent, mais moins vite que l'inflation. Le plus délicat concerne les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), les frais de notaire - en langage courant- perçus par les départements et les communes sur les transactions immobilières. Ces droits vont diminuer, vu l'orientation des transactions immobilières, au point mort depuis des mois, et les prix des transactions qui ont commencé à se replier. A l'inverse, les dépenses des collectivités locales sont tirées vers le haut par le dérapage des prix.

FISCALITÉ

A travers quelques tableaux ci-après, vous trouverez, quelques indicateurs sur les recettes fiscales (entreprises et ménages) de nos collectivités territoriales.

La moyenne nationale par commune s'établit à 460 €/habitant. En ce qui concerne Saint-Thurial, le produit par habitant est de : 353 €, moyenne régionale : 437 €. Concernant la dépendance aux impôts locaux, la moyenne nationale s'élève à 49 %. Pour notre Communauté de Communes, elle s'établit à 33 % : (6% impôts ménages, 27 % impôts entreprises), et les compensations de l'Etat représentent désormais 67 % des recettes.

Par les graphiques suivants, nous voyons que la dépendance aux recettes fiscales est plutôt faible, voire modérée pour nos intercommunalités au sein du Pays de Brocéliande. La moyenne nationale est de 372 €.

Le produit moyen par habitant s'élève à 897 €. A l'échelle nationale, le produit est plutôt faible (en deçà de 700 €) pour les intercommunalités de notre département à dominante rurale.

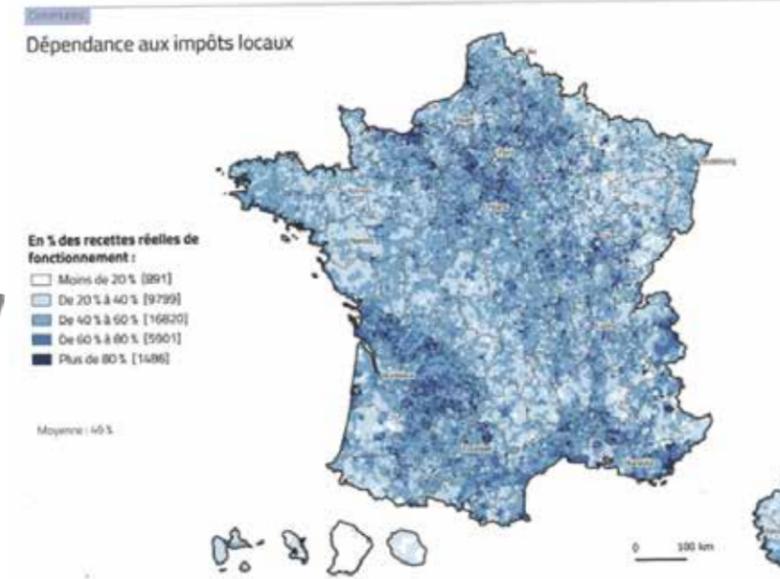
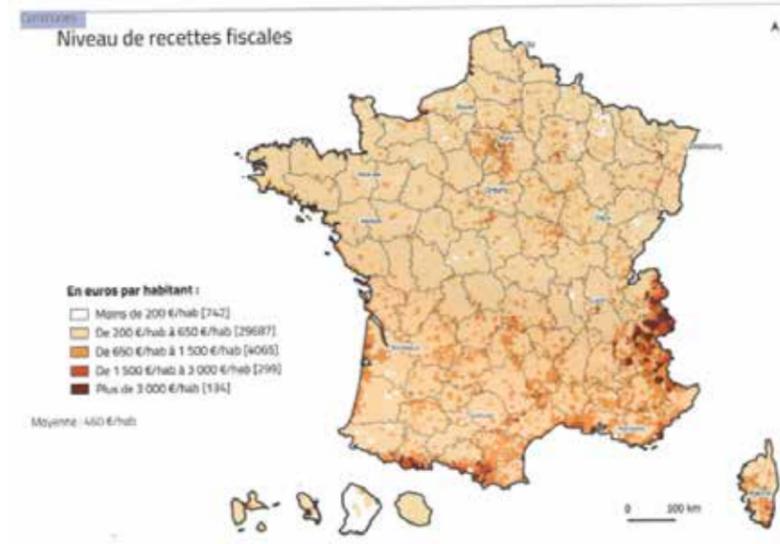
Pour revenir à notre localité en 2023, un programme ambitieux d'investissement a été réalisé par la concrétisation, notamment des équipements suivants :

- Extension de la cantine municipale.
- Achat de cellules et parties communes à la maison médicale pluridisciplinaire & aménagement d'un parking commun à la micro-crèche.
- Réalisation de deux arrêts de bus à l'Ancienne Gare.

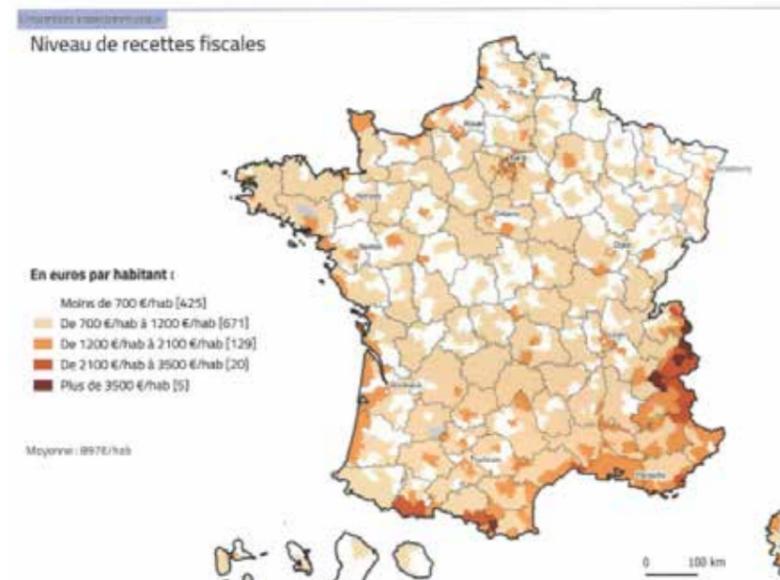
Afin de restreindre le reste à charge pour ces structures, des subventions ou participations ont été sollicitées et notifiées pour ces équipements :

- 8 375 € au titre des amendes de police.
- 88 685 € par le fonds de concours communautaire (maison de santé), dans le cadre du pacte fiscal et financier 2022-2026.
- 235 566 € pour la réfection du restaurant scolaire (DETR et DSIL) & 37 752 € et le matériel au titre du plan de relance par l'Etat et Département.

De fortes amplitudes des niveaux et des taux de dépendance des communes



Ensembles intercommunaux : une fiscalité fortement indexée sur celle des communes



En ce qui concerne le fonctionnement, un groupe de travail dit "comptabilité analytique" s'est constitué au printemps dernier. L'objectif de cette instance est d'analyser les coûts par unité d'œuvre (ex : coût d'un m² paysager). Nous nous sommes donné des priorités comme activités à étudier : atelier services techniques, salles du Four à Chaux, restauration scolaire. Néanmoins, l'exploitation de la comptabilité analytique nécessite 2 à 3 années pour en tirer des enseignements. Néanmoins, l'extraction de l'ensemble de ces coûts analytiques, pourra nous servir à construire le budget de fonctionnement 2024 (dépenses).

D'ici cette fin d'année, nous sommes en train de construire le plan d'investissement (PPI) pour l'an prochain. Ainsi, nous aurons l'occasion d'y revenir par le budget 2024 lors du prochain bulletin municipal.

Dominique DAHYOT
Adjoint aux finances



Laëtitia CITEAU

Adjointe à l'urbanisme, aux travaux et à l'environnement

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ARRÊTS DE BUS DE LA GARE

Les travaux d'aménagement des arrêts de bus de la Gare ont eu lieu fin septembre et ont duré deux semaines. Ces travaux avaient pour but de sécuriser l'accès aux arrêts pour les collégiens et lycéens. Cette sécurisation était devenue nécessaire en raison du nombre de plus en plus élevé d'élèves à y prendre leur car, conséquence de la volonté de la Région de supprimer les arrêts sur les petites routes de campagne. De plus, ces arrêts sont situés en bordure de la RD69 très fréquentée le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 17h00 à 19h00. Toutefois, les arrêts étant situés en-dehors de la zone agglomérée, le règlement appliqué aux routes départementales n'autorise pas la mise en place d'un passage piéton et la limitation de la vitesse à 50 km/h. L'installation d'ici la fin de l'année de plots le long des accotements et d'un mât d'éclairage va contribuer à renforcer la mise en sécurité des piétons. Nous demandons toutefois aux automobilistes d'être particulièrement vigilants et de ralentir au niveau de ces arrêts pour permettre la traversée de la route départementale par les élèves. Un abribus va être installé d'ici la fin de l'année dans le sens Saint Thurial - Cossinade. Un deuxième sera installé sur l'autre quai l'année prochaine. Un abri provisoire sera aménagé en attendant l'arrivée de l'abribus définitif. Ces travaux d'aménagement ont été réalisés par l'entreprise Eurovia pour un montant de 102 962 € HT soit 123 555 € TTC. Ils bénéficient de subventions de la part de la Région pour un montant de 42 925 € et du Conseil départemental au titre des amendes de police pour un montant de 8 375 €.



TRAVAUX D'EXTENSION DE LA CANTINE

Les travaux d'extension de la cantine, aménagements intérieurs et extérieurs, se sont achevés en novembre dernier. Des portes ouvertes ont été organisées le 10 novembre dernier pour permettre aux parents des écoles Saint Joseph et des Trois Pierre de visiter les locaux restaurés. Les élèves des sections Primaires sont passés en mode self à la rentrée des vacances de La Toussaint. Le montant total des travaux s'élève à 749 223 €. Ils sont subventionnés à hauteur de 34 % par l'Etat au titre des Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et à hauteur de 2 % par le Conseil départemental sur l'achat des équipements de cuisine. Le reste à charge pour la commune s'élève donc à 475 905 €.



Vue 3D de la cantine



Plan d'aménagement prévisionnel du futur foyer jeunes

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU FOYER JEUNES

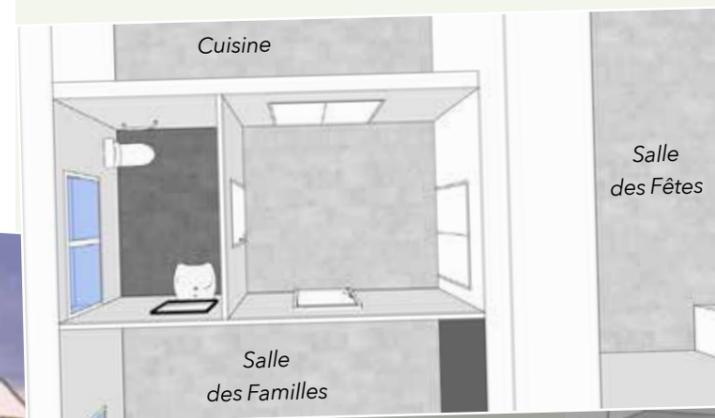
Un nouveau local pour accueillir le foyer jeunes va être aménagé dans le bâtiment à côté des vestiaires de foot. Les travaux vont démarrer d'ici la fin de l'année 2023 pour une ouverture programmée pour les vacances de Pâques. Le montant prévisionnel des travaux est de 62 124 € HT soit 74 549 € TTC. Ils seront subventionnés à hauteur de 23 420 € par la Caisse des Allocations Familiales (CAF).

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE WC PMR À LA SALLE DU FOUR À CHAUX

Deux WC accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) vont être aménagés à la salle du Four à chaux au premier trimestre 2024. L'un sera situé dans le hall d'entrée. Le comptoir existant sera supprimé en partie pour permettre cet aménagement et la partie restante sera transformée en vestiaire. Le deuxième WC sera aménagé dans la salle des familles conduisant à une réduction de près de 15 m² de cette salle. Nous profiterons de ces travaux pour rafraîchir les peintures. Pendant toute la durée des travaux, nous essaierons de maintenir disponibles les salles à la location le week-end.



Plans d'aménagement d'un WC PMR au niveau du Hall d'entrée de la salle du Four à Chaux



Plan d'aménagement d'un WC PMR au niveau de la salle des familles du Four à Chaux

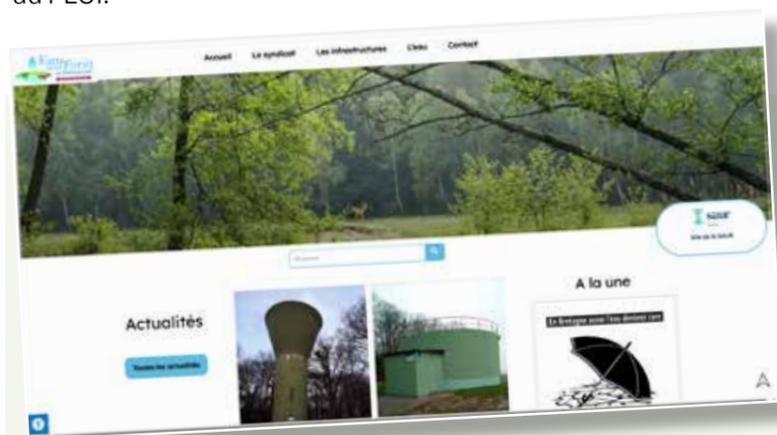


ENTRETIEN DES HAIES BOCAGÈRES À LA BONNE PÉRIODE : DES RÉGLEMENTATIONS EXISTENT

Les nouvelles règles conditionnant l'obtention des aides de la Politique Agricole Commune (PAC), communément nommées BCAE8, et qui s'imposent à tous les agriculteurs, ont pour objectif une gestion durable des haies et la préservation de la biodiversité en interdisant en particulier l'entretien des haies pendant la période de nidification et de reproduction des oiseaux. Ainsi, tailler et/ou couper les arbres et les haies est désormais interdit du 16 mars au 15 août. L'interdiction de taille porte sur les haies, les bosquets, les arbres isolés et les alignements d'arbres figurant sur le parcellaire de l'exploitation.

Cette période d'interdiction est à respecter également par l'ensemble de la population, collectivités et entreprises privées. En effet, l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection interdit toute destruction, altération ou dégradation des sites de reproduction et de nidification de la plupart des oiseaux présents sur le territoire communal.

Pour rappel, les bois et haies bocagères font également l'objet d'une protection au plan local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Avant toute intervention visant à supprimer définitivement des arbres, nous vous invitons à vous renseigner auprès de la mairie pour savoir si votre boisement ou votre haie est protégée au PLUI.



CRÉATION DU SITE INTERNET DU SYNDICAT MIXTE EAU DE LA FORÊT DE PAIMPONT

Le site Internet du Syndicat Mixte Eau de la Forêt de Paimpont a été mis en ligne en octobre dernier.

Il est accessible à l'adresse : <https://eauforetpaimpont.bzh>

Simple d'accès, il vous permettra en quelques clics, de découvrir les actualités du syndicat, son organisation, son territoire et les actions mises en œuvre pour protéger la ressource en eau.

A très bientôt sur notre site.

Marie-Hélène STRIOLO
pour le syndicat

VALIDATION DE LA LISTE DES CHEMINS RURAUX COMMUNAUX

La commune a fait procéder au recensement de ses chemins ruraux. Ce recensement a fait l'objet d'une enquête publique du 19 juin au 6 juillet 2023. A l'issue de cette enquête, au regard du déroulé de la procédure et des avis déposés au registre d'enquête publique, la commissaire enquêteur, Mme Liverneaux, a émis un avis favorable au recensement des chemins ruraux sur la commune. La liste définitive des chemins ruraux communaux a été validée par délibération au conseil municipal du 13 novembre 2023. Au total, ce sont 15,3 km de chemins qui ont été ajoutés à la liste des chemins ruraux communaux portant à 27.6 le linéaire de chemins ruraux. Si on ajoute les voies communales (33.5 km), le linéaire total de voiries et de chemins à entretenir par la commune en zone rurale s'élève à 61.1 km.

Retrouvez la carte page 63 du présent bulletin avec tous les chemins ruraux communaux ainsi que les voies communales.

Laëtitia CITEAU
Adjointe à l'urbanisme



ENVIRONNEMENT



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : FORET PAIMPONT_TERTRE_PLELAN LE GRAND

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2022 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A A : Eau de bonne qualité B : Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées C : Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation D : Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 27 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 318 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																																							
<p>Votre réseau est alimenté principalement par les captages : FEUNTEUN AR COAT, CREUX DU CANNÉE, RUISSEAUX. L'eau est en majorité d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 11098 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « SAUR ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « SIE DE LA FORET DE PAIMPONT ».</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td> <td>Nombre de prélèvements : 25 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml</td> <td></td> </tr> <tr> <th>NITRATES</th> <th>A</th> <th>Bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td> <td>Nombre de prélèvements : 25 Valeur moyenne : 11 mg/L Valeur maxi : 15 mg/L</td> <td></td> </tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th> <th>A</th> <th>Très bonne qualité</th> </tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deça de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td> <td>Nombre de prélèvements : 4 Nombre de mesures : 451 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,02 microgramme/L</td> <td></td> </tr> <tr> <th>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <th>DURETÉ</th> <td>Eau douce</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.</td> <td>Nombre de prélèvements : 25 Valeur moyenne : 9,0 °f Valeur maxi : 16 °f</td> <td></td> </tr> <tr> <th>CARBONE ORGANIQUE TOTAL</th> <td>Très bonne qualité</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et, ou un risque de formation de produits indésirables (Trihalométhanes) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.</td> <td>Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 0,3 mg(C)/L Valeur maxi : 0,3 mg(C)/L</td> <td></td> </tr> <tr> <th>ALUMINIUM</th> <td>Présence inférieure à la référence de qualité</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.</td> <td>Nombre de prélèvements : 25 Valeur moyenne : 40 microgramme/L Valeur maxi : 156 microgramme/L</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 25 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml		NITRATES	A	Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 25 Valeur moyenne : 11 mg/L Valeur maxi : 15 mg/L		PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deça de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de mesures : 451 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,02 microgramme/L		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			DURETÉ	Eau douce		Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 25 Valeur moyenne : 9,0 °f Valeur maxi : 16 °f		CARBONE ORGANIQUE TOTAL	Très bonne qualité		Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et, ou un risque de formation de produits indésirables (Trihalométhanes) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 0,3 mg(C)/L Valeur maxi : 0,3 mg(C)/L		ALUMINIUM	Présence inférieure à la référence de qualité		Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 25 Valeur moyenne : 40 microgramme/L Valeur maxi : 156 microgramme/L	
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité																																						
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 25 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml																																							
NITRATES	A	Bonne qualité																																						
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 25 Valeur moyenne : 11 mg/L Valeur maxi : 15 mg/L																																							
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité																																						
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deça de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 4 Nombre de mesures : 451 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0,02 microgramme/L																																							
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES																																								
DURETÉ	Eau douce																																							
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 25 Valeur moyenne : 9,0 °f Valeur maxi : 16 °f																																							
CARBONE ORGANIQUE TOTAL	Très bonne qualité																																							
Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et, ou un risque de formation de produits indésirables (Trihalométhanes) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 0,3 mg(C)/L Valeur maxi : 0,3 mg(C)/L																																							
ALUMINIUM	Présence inférieure à la référence de qualité																																							
Élément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 25 Valeur moyenne : 40 microgramme/L Valeur maxi : 156 microgramme/L																																							
Quelques conseils																																								
<p>ABSENCE : Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p>SAVEUR-COULEUR : Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.</p> <p>CHLORE : Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p> <p>ENTRETIEN : Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p>																																								
Pour aller plus loin																																								
<p>Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.fr</p>																																								

Édité le 05/04/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Flash Inf' Eaux

L'INFORMATION DU COMITÉ SYNDICAL



EXPRESSION POLITIQUE

L'EPTB Eaux & Vilaine a été voulu par nos élus comme la traduction d'une ambition politique forte dotant notre établissement de moyens humains et financiers au service d'un territoire solidaire : le bassin de la Vilaine.

Le **Débat d'Orientation Budgétaire**, présenté à l'ordre du jour du 20 octobre 2023, s'inscrit dans une période de développement, avec une montée en puissance des actions et des missions de notre établissement sur la période 2021-2026. L'élaboration du nouveau **projet d'établissement**, adopté ce jour, accompagne la montée en puissance de notre établissement pour assurer la mise en oeuvre opérationnelle et cohérente du Plan mandat 2021-2026 adopté par le Comité syndical en juin 2022.

L'année 2023 se poursuit. Parmi les sujets d'actualité, l'avancée de la **révision du Sage Vilaine**, présentée ce jour par Michel Demolder, Président de la Commission Locale de l'Eau. Les **études HMUC** (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) continuent également par des actions de sensibilisation / d'appropriation des acteurs locaux.

Jean-François MARY,
Président d'Eaux & Vilaine.

MILIEUX AQUATIQUES

Une nouvelle Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour encadrer les actions portées par l'Unité de Gestion Vilaine Ouest.

La Déclaration d'intérêt Général est une procédure instituée par la loi sur l'eau de 1992 qui permet à un maître d'ouvrage d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant l'aménagement et la gestion de l'eau.

Les cours d'eau du territoire d'intervention de l'UGVO étant en grande majorité des **cours d'eau non domaniaux**, Eaux & Vilaine a sollicité l'ouverture d'une enquête publique en vue de la Déclaration d'Intérêt Général pour la réalisation des travaux de restauration des milieux aquatiques.

L'enquête s'est déroulée du 9 mai au 9 juin 2023. **L'arrêté de DIG est paru le 15 septembre. Il permettra désormais à l'Unité de Gestion Vilaine Ouest de réaliser des travaux milieux aquatiques sur son périmètre d'intervention, soit sur 112 communes, jusqu'en 2030.**



Ruisseau Le Borgnet, Saint-Méen-Le-Grand (35)

DÉCLARATIONS PRÉALABLES 2023

MAI 2023 À NOVEMBRE 2023

Mme MASSARD Elise
12 Trévidec
Abri de jardin

M. JAN Yoann
3 bis rue de la Chèze
Extension de la construction principale

Mme TILLY Lisa
3 impasse de la Coudrette
Changement des anciennes menuiseries de la véranda

M. NOBECOURT Jean-Luc
3 rue du Schiste Violet
Changement du grillage existant par un grillage rigide

Mme CAILLOT-DERÉGNAUCOURT Anne-Marie
15 rue du Contard
Pose de deux fenêtres de toit

M. REHAULT Vincent
4 rue de Saint-Thurial
Installation de panneaux photovoltaïques

M. ESTRADÉ Pierre
La Crublais
Installation de panneaux photovoltaïques

M. GENDRON Mickaël
11 rue du Schiste Violet
Remplacement de la porte de garage

M. BERTIN Jean-Luc
33 avenue du Landier
Edification d'une clôture et remplacement d'un portail

M. ROBERT Lionel
7 allée du Rocher Vert
Abri de jardin

M. LE BIGOT Benoit
16 avenue du Guillaubert
Construction d'une terrasse

Mme HIGNET Océane
30 avenue du Moulin à Vent
Edification d'une clôture

SDE 35
Avenue du Landier et rue de la Chèze
Poste de transformation électrique

M. RACAPE Alban
29 rue des Frères Aubin
Aménagement des combles

M. ROUSSERIE Jean-Marc
9 ter rue du Clos Louët
Véranda

M. QUILLIOT Kévin
9 rue de la Galerne
Modification de la clôture et pose d'un portillon

M. LÉTENDARD Sébastien
19 rue de l'Église
Réfection de la toiture, pose d'un vélux et d'une sortie VMC

Mme POUCHASSE Doriane
12 rue du Pont de Fer
Changement d'une porte et de deux fenêtres

Mme ROBIN Sandrine
781 le Breil
Réalisation d'une clôture

M. PERRAULT Alexandre
8 rue du Schiste Violet
Abri de jardin

GAEC ROSE DES SABLES
Le Theil
Création de deux silos pour le stockage de fourrage

M. MACE André
99 les Thomaziaux
Transformation d'une fenêtre en baie vitrée

M. HUGUET Olivier
2729 Simon
Edification d'une clôture et pose d'un portail

M. JAVAUDIN Thomas
2 rue des Châtaigneraies
Remplacement d'une porte de garage

M. LEPAGE Johan
11 rue de Rohuel
Construction d'un cabanon

M. HIDALGO-BARQUERO
45 rue de l'Église
Pose de panneaux solaires sur la toiture du carport

M. DELAMARD Didier
4 rue du Pont de Fer
Division en vue de construire

M. PIEL René
188 le Frambois
Coupe sélective d'arbres

M. BEASSE Fabrice
Simon
Installation de panneaux photovoltaïques

PERMIS DE CONSTRUIRE 2023 MAI 2023 À NOVEMBRE 2023

ARIANE IMMO
rue de la Chèze
Construction d'une micro-crèche

M. ESLAN Mickaël
6 rue de la Croix Goyet
Construction d'un garage

M. LE GOFF Georges
5 rue de la Croix Goyet
Construction d'un abri solaire

M. ESTRADÉ Pierre
La Crublais
Construction d'un bâtiment agricole

M. FEIJAN Johan et Mme LE GUEN Elodie
2 b Bieurouze
Suppression du carport et modification de la clôture

M. MARQUER Romain
Le Champ au Tessier
Extension de la maison

M. BRAULT Kevin et Mme FURET Anaïs
Modification des clôtures

M. et Mme BOUCARD Anthony
2 avenue du Moulin à Vent
Création d'un porche, édification d'une clôture et création d'une terrasse

SCI GICONTIN
3 rue des Châtaigneraies
Rénovation d'un hangar et construction d'un local de bureau

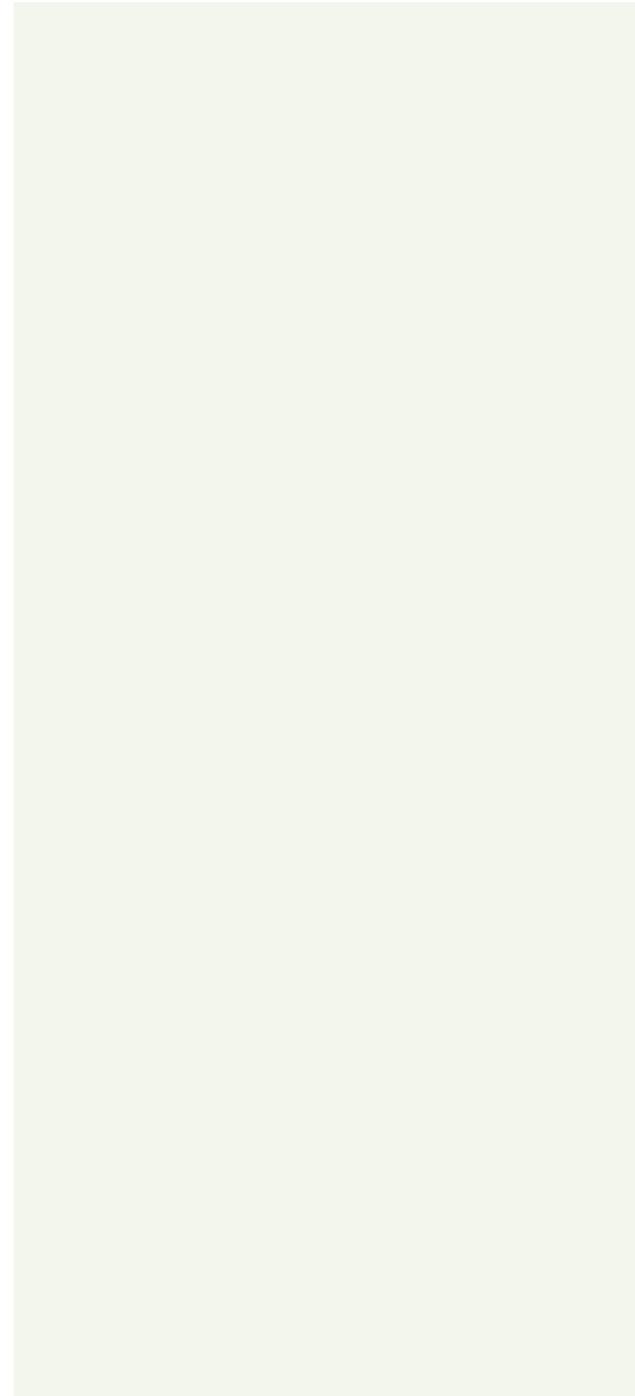
M. et Mme HBIB Hassane
2 rue de Rohuel
Modification des teintes des enduits et des clôtures

M. FRESNEL Nicolas et Mme DENIS Athénaïs
1 rue de Rohuel
Modification des clôtures

M. RENAUDIN Bruno
La Quémerais
Construction d'une véranda-verrière

M. ROUSSERIE Jean-Marc
9 ter rue du Clos Louët
Construction d'une terrasse en bois surélevée

M. CHARPENTIER Maxime
La Besselais
Construction d'une extension, fermeture d'un appentis et changement des ouvertures



Vie Associative et Culturelle



Vincent LEROY

Adjoint aux associations, à la culture et à la communication

2023-2024 UNE ANNÉE CULTURELLE, SPORTIVE ET DE FÊTES !!!

Le 9 septembre dernier, le forum des associations a lancé ce deuxième semestre 2023, ligne de départ de cette nouvelle saison. Même si je n'oublie pas le **Condate Moto Club** qui organisait la 21^{ème} édition des courses de côte à Saint-Thurial, comptant pour le championnat de Bretagne, le dimanche 3 septembre avec toujours autant de soleil, de spectateurs et de succès !

Au-delà de l'aspect associatif, septembre a également marqué la livraison de la nouvelle maison de Santé par le promoteur spécialiste Créadimm Santé aux praticiens pour leurs cellules respectives et à la mairie pour la partie "cellules médecins".

Le bâtiment livré, il nous reste maintenant à poursuivre notre travail de communication autour de la recherche de médecins et/ou de professionnels de santé. Accompagné par un prestataire privé, référencé auprès des instances publiques (ARS, CPAM), toujours à l'affût de nouvelles idées, nous avons rencontré la coordinatrice du CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) du Pays de Brocéliande, la coordinatrice du syndicat mixte du Pays concernant le Contrat Local de Santé et une administratrice de l'association ESSORT (Equipes de Soins et Organisation Territoriale) dont la mission est de répondre aux besoins multiples des acteurs de santé qui créent, innovent, avancent et imaginent l'organisation des soins de demain. Cette rencontre avec la mairie a débouché sur une présentation aux praticiens de la commune, qui a elle-même conduit à la création d'un groupe de travail commun pour rendre attractive cette nouvelle maison de santé qui nous en sommes persuadés débouchera sur l'arrivée de futurs praticiens et médecins.



photo forum des associations



photo courses de cote



photo rencontre praticiens